S E A N C E D U 1 6 J U I L L E T 2 0 1 3

L'an deux mil treize, le seize Juillet à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune de COTTANCE se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Etaient présents :

M. DE LEMPS Jacques – Mme THIMONIER-VIAL Stéphanie — CAVAILLER Monique - GRANGE Frédéric – MARTIN Michel – SEYTRE Michel – DUFOUR Claude – DUCREUX-ZERR Chantal – PELLETIER Daniel - JOURDAN Gabriel -

Absent excusé : Marie-Alice MAGAT – PONCEPT Maurice - ROCHER Catherine – MERIEUX Jérôme – BOURZAY Nelly.

EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que lors de précédentes séances, il avait été décidé de prévoir un emprunt pour financer le remplacement du tracteur ainsi que des travaux d'investissement divers. Il présente la proposition qu'il a reçue du Crédit Agricole Loire Haute Loire.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide que pour financer le remplacement du tracteur et des travaux d'investissement divers, la Commune de COTTANCE contracte auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE, un emprunt d'un montant de 30 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - Durée : 5 ans
  - Taux Fixe : 2.50 %
  - Echéances trimestrielles
- Autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune de COTTANCE toutes les pièces nécessaires à l'établissement du dossier,

---

EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 16 Mai 2013 par laquelle il avait été décidé de recruter une personne en emploi saisonnier pour assurer la surveillance du repas à la Cantine Municipale pour une durée de 1 h 15 de travail par jour d'Ecole à compter du 22/05/2013 jusqu'au 05/07/2013.

Il précise qu'il serait opportun de reconduire cet emploi saisonnier pour l'année scolaire 2013/2014 compte tenu du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire. Il expose qu'une personne a déposé sa candidature et propose au Conseil Municipal le recrutement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide de recruter une personne sur la base de 1h15 par jour d'école, pour faire face à ce besoin saisonnier,
- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat afférent à cet engagement à compter du 09/09/2013 jusqu'au 04/07/2014

MODIFICATION STATUTS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 14 mai 2013, la Communauté de Communes a approuvé la modification des statuts en ajoutant à l'article 4.1 Aménagement de l'espace une nouvelle action intitulée :

Gestion du Droit des sols

- Organiser pour le compte des communes membres un service instruction des actes et autorisations d'urbanisme défini dans le cadre d'un conventionnement avec les communes dans ce domaine et mutualiser éventuellement ce service avec d'autres collectivités locales ou/ et d'autres structures intercommunales

Pour que ce service relève du domaine d'intervention de la Communauté de Communes, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer par délibération concordante.

Le Maire rappelle le contexte actuel très évolutif du droit de l'urbanisme où les services de l'Etat incitent les collectivités locales à prendre en charge directement l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le choix communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme peut être une bonne alternative à l'instruction par les services de l'Etat puisqu'il permettra d'accéder à une capacité d'expertise d'autant plus utile que les dossiers d'urbanisme sont souvent de plus en plus complexes et le droit en perpétuelle mutation.

Monsieur le Maire précise que la Mairie restera le lieu unique de dépôt des autorisations d'urbanisme et qu'une convention fixant les modalités complètes du service commun d'instruction sera établie pour validation par les conseils municipaux et communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'approuver le transfert au niveau intercommunal de l'instruction des autorisations d'urbanisme
- **approuve** la modification des statuts en ajoutant à l'article 4.1 Aménagement de l'espace la sous rubrique **Gestion du droit des sols**
- « Organiser pour le compte des communes membres un service instruction des actes et autorisations d'urbanisme défini dans le cadre d'un conventionnement avec les communes dans ce domaine et mutualiser éventuellement ce service avec d'autres collectivités locales ou/ et d'autres structures intercommunales » dont la nouvelle rédaction est jointe en annexe.

CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des repas appliqués pour la Cantine Scolaire. Il propose de revaloriser ces tarifs à compter de la Rentrée Scolaire 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les tarifs suivants :
  - Repas enfant : 3.10 €, soit 12 repas : 37.20 €
  - Repas adulte : 5.00 €
- Précise que, conformément au Décret 2009-553 du 15/05/2009, Article R 531-53, les tarifs ne sont pas supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration,

- Dit que ces tarifs entreront en application à la Rentrée Scolaire 2013/2014,

---

DEMANDE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose que la Commune possède actuellement un tracteur et que ce dernier pose de plus en plus de problèmes d'ordre mécanique. Il propose de renouveler ce matériel.
Par ailleurs il précise qu'il serait opportun de renouveler le matériel de sonorisation dans la Salle des Fêtes du fait de sa vétusté.

Il présente à cet effet, les devis de Loire Equipement d'un montant de 28 000 € HT, soit 33 488 € TTC et le devis de SONO EVASION d'un montant de 2 930 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide l'acquisition du tracteur et le remplacement du matériel de sonorisation de la Salle des Fêtes,
- accepte les devis ci-dessus présentés,
- sollicite une aide de la part de Monsieur le Conseiller Général du Canton de FEURS au titre de son enveloppe de solidarité
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013

REGIE POINT RELAIS INTERNET

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28/01/2000 décidant la création d'une Régie de Recettes pour le fonctionnement du point relais internet. Il précise que depuis plusieurs années ce point relais ne fonctionne plus. Aussi il propose la suppression de cette Régie.
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la suppression de la Régie de Recettes du Point Relais Internet,

---

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements : A l'occasion du départ de Mme CAVAILLER Monique de la Commune, Monsieur le Maire tient à lui adresser ses remerciements pour son implication au sein de l'équipe municipale et du CCAS.
Des remerciements sont également adressés à la Chorale au Chœur des Collines pour leur prestation lors du Festival et la qualité de l'organisation de cette manifestation.
Association ACCES **:** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en Mairie Mmes LABOURE et ARCHER représentantes de l'Association ACCES. Cette association est à but humanitaire de proximité. Plusieurs projets sont à l'étude. Une intervention sera programmée lors d'un prochain Conseil Municipal pour présenter les différents objectifs.

Jurés Assises : Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois personnes sur les Listes Electorales pour figurer sur les listes des Jurés d'Assises pour l'année 2014, à savoir :

- Monsieur Fabrice VERNEUIL
- Madame Fabiola THIESSET
- Madame Laurence DEBAY

Eco-hameau : Plusieurs séances de travail ont eu lieu. Concernant la partie technique, un plan plus précis va être proposé reprenant différents types d'habitation. Au niveau de la partie administrative les prochaines étapes seront le recrutement d'un maître d'œuvre, l'établissement d'un Cahier des Charges ainsi que la mise en place du prévisionnel financier.

Mobilier Ecole : il est décidé d'acheter huit bureaux supplémentaires, soit une dépense d'environ 850 € HT.

Syndicat des Eaux : Monsieur le Maire expose que le rapport sur la qualité et le prix de l'eau peut être consulté en Mairie.

Feu Artifice : Le feu d'artifice tiré à l'occasion de la Fête patronale aura lieu cette année pour la première fois dans la parcelle exploitée par M. GUILLET en dessous du village.

Travaux Voirie : Dans le cadre du programme de travaux voirie de la Communauté de Communes, la deuxième tranche du Chemin de la Garde a été réalisée. Par ailleurs, un « dos d'âne » va être mis en place sur le chemin du Puisat.

.